

Quand le revenu familial est de \$6,000 et que cette famille n'a qu'un enfant, le revenu de \$6,000, moins le revenu admissible de \$4,500 donne une différence de \$1,500. Mais comme le taux décroît de 33c. par \$100, il y a une diminution de \$4.95. Pour un enfant âgé de 0 à 12 ans, le total maximum sera de \$15, et la déduction sera de \$4.95; l'allocation, la prestation véritable pour cet enfant sera donc de \$10.05, et si l'enfant est âgé de 12 à 18 ans et que l'allocation, la prestation est de \$20, la diminution sera aussi de \$4.95; la prestation sera donc de \$15.05. Si cette famille est composée de deux enfants, la diminution sera de \$3.30 pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, ce qui constitue une prestation possible de \$11.70, et dans le cas des enfants âgés de 12 à 18 ans, la diminution étant de \$3.30, l'allocation, la prestation, sera donc de \$16.70.

Pour une famille de 4 enfants dont le revenu est constitué du revenu de base de \$4,500 plus \$1,500, soit le revenu admissible, on versera les prestations de base, savoir \$15 par enfant âgé de moins de 12 ans, et \$20 dans le cas des enfants âgés de 12 à 18 ans.

Si cette famille, selon l'exemple que j'ai donné, compte 5, 6, 8 ou 10 enfants, les prestations seront les mêmes, parce qu'elles auront atteint le maximum. Alors, cela signifie qu'il n'y aura pas d'augmentation.

Dans le cas d'une famille touchant un revenu de \$8,000, avec un enfant, les allocations seront de \$3.45 si l'enfant est âgé de 12 ans ou moins et de \$8.45 pour un enfant de 12 à 18 ans. Pour une famille de deux enfants, les allocations seront de \$5.10 pour le premier et de \$10.10, pour le second.

Si une famille touche un revenu de \$10,000 et a un enfant, on ne versera pas d'allocation de 0 à 12 ans. Pour un enfant de 12 à 18 ans, l'allocation sera de \$1.85 par mois. Si une famille a 2, 3 ou 4 enfants, les allocations qui touchera cette famille seront de l'ordre de \$1.80 pour chaque enfant de 12 ans ou moins, et de \$6.80 pour ceux de plus de 12 ans.

Je cite ces chiffres afin de démontrer que si le barème appliqué peut apporter des améliorations dans le cas des familles à faible revenu, il faudrait, je crois, porter le taux maximum de \$10,000 à \$15,000.

Au fait, actuellement, le coût des loyers, de la construction et des vêtements est très élevé, et l'on est taxé de droite et de gauche. Ce serait donc faire reconnaître que le pays a véritablement des richesses, que les Canadiens sont travailleurs, que de porter ce revenu à \$15,000.

Est-ce que le Canada s'en porterait plus mal? Je crois que non, car ceci constituerait un pouvoir d'achat plus considérable, permettant aux familles d'acheter davantage. En achetant davantage, elles paieraient davantage de taxes, ce qui assureraient des revenus au gouvernement et entraînerait un déblocage de notre système économique.

Monsieur l'Orateur, est-ce que la nouvelle loi va apporter beaucoup plus d'argent dans les poches des Canadiens? Si je m'en tiens au communiqué de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), je constate que sous l'ancien régime des allocations familiales, le gouvernement dépensait 800 millions de dollars par année, et l'on dit que la nouvelle loi entraînera une augmentation de 150 millions.

C'est très beau tout cela, mais je suis convaincu qu'on est capable de faire davantage sans faire de démagogie, ni priver ceux qui possèdent plus, ou réduire notre assistance aux pays sous-développés.

J'en profite pour souligner cela, car on dit parfois que les députés du Crédit social s'opposent à l'aide aux pays

sous-développés. Mais cela est faux. Nous sommes en faveur de l'aide aux pays sous-développés, dans la mesure de nos ressources. Nous sommes également en faveur d'aider les familles sous-alimentées, qui manquent de logement, de nourriture, de vêtements.

J'ai en main un communiqué récent intitulé

«Notre titre de chrétien sonne faux si nous n'acceptons pas de partager les angoisses des victimes de la pauvreté».

C'est un communiqué de l'épiscopat canadien dans lequel on peut lire, et je cite:

Le scandale de la pauvreté et de l'injustice dans le monde est flagrant. Vingt pour cent de la population disposent de 80 p. 100 des richesses du globe.

Le Canada lui-même, avec ses immenses ressources, est loin de présenter une image réconfortante à ceux qui ont soif de justice et de dignité humaines. Un Canadien sur trois vit socialement, économiquement, politiquement et culturellement en marge de la vie de la communauté canadienne.

Les présentes conditions de logement, les déséquilibres issus du sous-développement de certaines parties du Canada sont un affront à la justice et une plaie au sein même d'un des pays les plus riches du monde. Nous portons tous, collectivement, la responsabilité d'une telle situation.

Passionnants par les horizons qu'ils ouvrent devant nous, les temps que nous vivons n'en sont pas moins souvent, hélas! source de beaucoup de déceptions. Les économistes nous affirment que, pour la première fois dans l'histoire, le bien-être pourrait être mis à la portée de tous. Les connaissances nouvelles et les découvertes techniques peuvent transformer en vivantes réalités des rêves depuis longtemps entretenus.

Nous le pourrions; le voulons-nous vraiment? Quelle est la valeur de notre sens de la justice? La sincérité de notre amour? La force de nos convictions? Ne sommes-nous pas en face d'un drame d'inconscience collective? Nous oublions si facilement les pauvres. Nous sommes à peine disposés à favoriser leur participation aux décisions qui les concernent. Et pourtant, c'est là une exigence première de la dignité de l'homme.

Monsieur l'Orateur, j'ai cité ce texte parce qu'il n'a pas été écrit par des politiques, mais par des gens qui peuvent regarder bien objectivement la situation et apporter leur attention. A nous, les hommes politiques, de nous en inspirer et de faire en sorte que nous atteignons le plus haut degré de justice dans notre société, qui demeurera toujours imparfaite, je le comprends. Toutefois, rien nous empêche d'essayer de faire davantage.

En terminant mes remarques, je voudrais citer l'opinion d'un roi qui mettait à la disposition de ses sujets l'argent nécessaire pour leur permettre de vivre une vraie vie en société et d'échanger leurs biens et leurs services. Il s'agit de saint Louis, roi de France, qui disait que le premier devoir d'un roi est de frapper l'argent lorsqu'il en manque pour assurer la bonne marche de la vie économique de ses sujets.

Au fait, je crois que le premier devoir d'un gouvernement responsable est d'émettre les crédits nécessaires à cette fin. Je sais que les adversaires diront: Voici qu'il parle encore d'argent! Le ministre en a parlé . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les avis de motions et les bills privés.